
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2010

À une séance extraordinaire tenue, le lundi 15 novembre 2010, à 20 h, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 30 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Questions découlant du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2010
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2010
- 4- Conseil d'agglomération – Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 16 novembre 2010 à 17 h
- 5- Conseil d'agglomération – Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. c E-20.001; renonciation au R.A.V.Q. 485
- 6- Conseil d'agglomération – Opposition à un règlement de l'agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. c E-20.001; dénonciation d'une résolution et autres, Règlements RAVQ agglomération de Québec
- 7- Direction générale – Prise d'acte de l'offre de service du CSSS (Centre de santé et de services sociaux) pour la démarche MADA (Municipalité Amies des Aînés)
- 8- Direction générale – Demande de subvention de la Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Augustin
- 9- Direction générale – Adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 et prévisions de clientèle de la Commission scolaire des Découvreurs
- 10- Direction générale – Demande de nomination d'un jeune représentant de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures au Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale pour l'année 2011-2012 (reporté)
- 11- Direction générale – Programme de remplacement des vieux appareils à bois à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- 12- Direction générale – Précision quant à l'offre de partenariat circonstancié à la Commission scolaire des Découvreurs pour sa réforme scolaire
- 13- Trésorerie – Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- 14- Greffe – Adjudication de contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour la réfection des bordures et trottoirs sur la rue des Landes conformément à l'appel d'offres AOVSAD-2010-181
- 15- Greffe – Adjudication de contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour la construction d'un entrepôt de matériaux en vrac conformément à l'appel d'offres AOVSAD-2010-175
- 16- Greffe – Adjudication de contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour l'achat de matériaux granulaires du 15 novembre 2010 au 15 mai 2011
- 17- Greffe – Confirmation de la provenance des fonds pour le Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2010-219
- 18- Greffe – Mandat à M. Marc Bergeron, spécialiste en architecture, pour transiger avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) (reporté)
- 19- Ressources humaines – Embauche d'une stagiaire en loisirs au Service des loisirs
- 20- Ressources humaines – Engagement brigadiers non réguliers
- 21- Ressources humaines – Embauche d'un préposé à l'aréna Acti-Vital
- 22- Ressources humaines – Permanence d'un employé au Service des travaux publics
- 23- Ressources humaines – Mesures disciplinaires d'un employé

- 24- Ressources humaines – Nomination des opérateurs-journaliers pour la saison hivernale 2010-2011
- 25- Ressources humaines – Nomination d'un chef d'équipe pour l'équipe de nuit
- 26- Ressources humaines – Ajout de modules pour signal HDMI dans l'aménagement de la salle Cantin
- 27- Ressources humaines – Renouvellement du contrat informatique
- 28- Loisirs – Approbation d'une politique de tarification pour les heures de glace de l'aréna Acti-Vital pour la saison 2011-2012
- 29- Loisirs – Ajustement de la subvention pour la piscine du Campus Notre-Dame-de-Foy (reporté)
- 30- Loisirs – Orientations préliminaires favorables pour l'implantation d'un Club d'aviron sur le lac Saint-Augustin
- 31- Loisirs – Soccer CRSA – Parité des tarifs pour les services équivalents entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (reporté)
- 32- Travaux publics – Recommandation de paiement no 3 – Réfection de la rue Lionel-Groulx – Phase 1B
- 33- Travaux publics – Recommandation de paiement no 3 – Réaménagement de l'intersection route 138 et Jean-Juneau (phase I) et réfection de surface route 138 (phase II)
- 34- Séance de consultation publique – DDM – 4541-E, rue des Bosquets (reporté)
- 35- Urbanisme – PIIA – 423, route 138 (Quincaillerie Rona)
- 36- Urbanisme – Demande d'autorisation pour aller en appel d'offres – Collecte et transport des ordures, résidus verts et arbres de Noël
- 37- Dossiers de la direction générale
- 38- Dossiers de la trésorerie
- 39- Dossiers du greffe
- 40- Dossiers des travaux publics
- 41- Dossiers de la culture
- 42- Dossiers des loisirs
- 43- Dossiers de l'urbanisme
- 44- Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2010-232 modifiant le Règlement de lotissement 481-85 et autres de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Droits acquis – Modification
- 45- Adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2010-232 modifiant le Règlement de lotissement 481-85 et autres de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Droits acquis – Modification
- 46- Avis de motion – À déterminer
- 47- Adoption du premier projet de règlement – À déterminer
- 48- Adoption du second projet de règlement – À déterminer
- 49- Période de questions des citoyens (pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)
- 50- Période d'intervention des membres du conseil
- 51- Clôture de la séance



1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3711, point no 1, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
 RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 novembre 2010 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2- QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2010

POINT N^o 2, séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2010

RÉFÉRENCE : Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010.



3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2010

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3712, point no 3, séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

RÉFÉRENCE : Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4- CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 16 NOVEMBRE 2010 À 17 H

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3713, point no 4, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 16 novembre 2010 et annexes

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé par le conseil d'agglomération du 16 novembre 2010 et que l'obligation pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de l'étudier en vertu de l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise le maire à intervenir de manière compatible avec les orientations générales de la Ville exprimées par résolution et par l'adoption de son budget et PTI 2010;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures réserve tous ses droits et recours dont ceux de s'opposer en vertu de l'article 115 de la loi précitée à tout règlement incompatible avec les droits, intérêts et avantages conférés dans le cadre de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5- CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q. C E-20.001; RENONCIATION AU R.A.V.Q. 485

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3714, point no 5, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 16 novembre 2010 et annexes

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal renonce à toute opposition en vertu de l'article 116.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L.R.Q. c. E-20.001 concernant le règlement suivant :

(AUCUN)



6- CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C E-20.001; DÉNONCIATION D'UNE RÉOLUTION ET AUTRES, RÈGLEMENTS RAVQ AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3715, point no 6, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 16 novembre 2010 à 17 h

(AUCUNE)



7- DIRECTION GÉNÉRALE – PRISE D'ACTE DE L'OFFRE DE SERVICE DU CSSS (CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX) POUR LA DÉMARCHE MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS)

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3716, point no 7, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE le CSSS consent à octroyer un service d'accompagnement et d'aide à la Ville en ce qui concerne la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà amorcé plusieurs initiatives favorables aux aînés, notamment l'acquisition du Collège Saint-Augustin, la réfection de la grande salle de l'hôtel de ville, l'aide aux organismes sociaux et au Manoir du Verger, puis la mise en œuvre de la Place des Générations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De prendre acte de l'offre de service du CSSS de la Capitale et de remercier M. Mario Lapointe et Mme Armande Caron pour l'intérêt qu'il porte à la Ville et ses aînés;

De remercier Mme Armande Caron pour les travaux déjà initiés afin de concrétiser l'offre de service précitée jusqu'au parfait accomplissement des objectifs visés.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8- DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE SAINT-AUGUSTIN

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3717, point no 8, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCE : Lettre du 5 décembre 2010

CONSIDÉRANT QUE la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Augustin s'occupe de venir en aide aux familles et aux personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE deux de leurs actions sont d'organiser une guignolée et une remise de paniers de Noël;

CONSIDÉRANT QUE l'association respecte les critères et les exigences de la politique de reconnaissance et de soutien aux associations en vigueur présentement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Augustin dans le but de répondre aux besoins immédiats des familles démunies de notre Ville.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



9- DIRECTION GÉNÉRALE – ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2011-2012, 2012-2013 ET 2013-2014 ET PRÉVISIONS DE CLIENTÈLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3718, point no 9, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCES : Lettre du 1^{er} novembre 2010; plan triennal

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des documents et se prononcent favorablement à l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 et prévisions de clientèle de la Commission scolaire des Découvreurs sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser M. Marcel Corriveau, maire, à remettre le formulaire de consultation et à signer celui-ci.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



10- DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE DE NOMINATION D'UN JEUNE REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES AU FORUM JEUNESSE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE POUR L'ANNÉE 2011-2012

RÉSOLUTION NO RVSAD-2010-3719, point no 10, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCES : Lettre du 1^{er} novembre 2010; rapport d'activité 2009-2010

(REPORTÉ)



11- DIRECTION GÉNÉRALE – PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES VIEUX APPAREILS À BOIS À LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3720, point no 11, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCE : Programme

CONSIDÉRANT QUE la firme SBI a présenté un programme fort intéressant à la Ville concernant le remplacement des vieux appareils à bois;

CONSIDÉRANT QUE ce programme prévoit qu'un contribuable peut recevoir une contribution financière pour le remplacement d'un vieux poêle à bois pour un appareil qui rencontre les derniers critères en matière de pollution atmosphérique et d'efficacité énergétique. Bref, moins d'émissions et de fumée et moins de bois brûlé pour plus autant ou plus d'efficacité énergétique;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure est financée par l'industrie, notamment l'Association professionnelle du chauffage, et qu'elle est garante d'une amélioration de l'environnement. En effet, il est mieux de remplacer les vieux appareils que d'interdire le chauffage au bois alors que les vieux appareils fonctionneraient encore plusieurs décennies sur droits acquis, donc pollueraient;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De formuler une orientation favorable à SBI et l'Association du chauffage pour la mise en œuvre de leur programme au sein de la ville, de contribuer à la publicité et à la diffusion du programme par ses médias municipaux notamment le MIM, le site Internet et d'autres, mais de proposer un échéancier plus long que celui proposé avec fin du programme en décembre 2011 plutôt qu'en juin 2011 afin de laisser le temps à la publicité et la sensibilisation de produire son effet.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



12- DIRECTION GÉNÉRALE – PRÉCISION QUANT À L'OFFRE DE PARTENARIAT CIRCONSTANCIÉ À LA COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS POUR SA RÉFORME SCOLAIRE

RÉSOLUTION N° RVSAD-2010-3721, point no 12, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCE : Politique de maintien ou de fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école, C.C. 084-07-08; RVSAD-2010-3648, point no 9, séance extraordinaire du 18 octobre 2010; comité plénier de la commission scolaire du 23 novembre 2010 et séance des commissaires du 30 novembre 2010

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Découvreurs procède présentement à une consultation publique relativement à la réorganisation scolaire dans certaines écoles;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la politique de la Commission scolaire précise que doit être considérée la possibilité de partenariat avec le milieu (municipalité, autres organismes, etc.). La Ville énonce donc, par la présente, son offre de partenariat éventuel avec la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une importante opportunité pour les intervenants d'exprimer la nécessité d'obtenir enfin, au nom de leurs contribuables, le 4^e et 5^e secondaire sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, mais également d'ajuster les services à l'école des Bocages;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend s'impliquer selon des modalités restant à définir en termes de partenariat financier et technique et de toutes manières compatibles avec les besoins pressants de la population étudiante actuelle, mais également pour celle à venir dans le cadre des développements résidentiels engendrés par l'extension prochaine, à partir du printemps 2011, de son périmètre d'urbanisation. La Ville est en outre ouverte à un partenariat s'exprimant par le partage de savoir, d'équipements de loisirs, de culture et d'autres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre notamment un partenariat pour l'établissement d'un 4^e et 5^e secondaire par l'usage de terrains de soccer et de terrains sportifs proprement dit. L'usage du bâtiment communautaire Delphis-Marois, de la bibliothèque Alain-Grandbois, de l'hôtel de ville dont la salle de spectacles et les installations techniques sont neuves, du parc du Verger avec accès éventuel au parc du Haut-fond, de la maison des Jeunes, de la Place des Générations, de la société d'histoire, de la patinoire et du terrain de balle et d'autres compatibles avec les attentes des deux organisations;

CONSIDÉRANT QU'Une aide pour l'école des Bocages est également offerte, par le centre des Bocages et le Collège Saint-Augustin (classes, auditoriums, gymnase, terrain de soccer, autres), un éventuel partenariat avec le stade de soccer intérieur Leclerc, la piscine municipale, l'antenne de la bibliothèque au Campus Notre-Dame-de-Foy, le parc Riverain et son éventuel pavillon sportif, les pistes sportives et autres est également offerte et d'autres compatibles avec les attentes des deux organisations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De confirmer aux divers intervenants concernés par les présentes son intention de s'impliquer selon des modalités restant à définir en termes de partenariat financier et technique et de toutes manières compatibles avec les besoins pressants de la population étudiante actuelle, mais également pour celle à venir dans le cadre des développements résidentiels engendrés par l'extension prochaine à partir du printemps 2011 de son périmètre d'urbanisation. La Ville est en outre ouverte à un partenariat s'exprimant par le partage de savoir, d'équipements de loisirs, de culture et d'autres;

La Ville entend présenter le 30 novembre prochain un exposé des besoins imminents de la Ville en voie d'expansion urbaine, mais qui déjà requiert la nécessité d'obtenir enfin le 4^e et 5^e secondaire à l'école des Pionniers mais également l'optimisation des services à l'école des Bocages sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

La Ville remercie la Commission scolaire des Découvreurs et tous les intervenants concernés par le processus et la décision de mettre en œuvre ce service amélioré et nécessaire à la population.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



13- TRÉSORERIE – DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3722, point no 13, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT la présentation de la déclaration du maire sur les finances en vue de la mise en œuvre du budget 2011 et du PTI, et le dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ et la liste des contrats de 2 000 \$ et plus;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De prendre acte du rapport du maire concernant les éléments précités et de la diffusion dans le journal le MIM de telles informations dans le cadre de la parution du mois de décembre 2010 et site Internet;

QUE constat unanime soit fait que la présente déclaration est effectuée conformément à la Loi sur les cités et villes à son article 474.1.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



14- GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME POUR LA RÉFECTION DES BORDURES ET TROTTOIRS SUR LA RUE DES LANDES CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES AOVSD-2010-181

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3723, point no 14, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCES : AOVSD-2010-181; MVSAD-2010-1547

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres public pour des travaux de bordures et trottoirs sur la rue des Landes;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont été invitées à soumettre leur prix avant 15 h le mercredi 3 novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSD-2010-181 a été prévue et s'est déroulée le 3 novembre 2010 entre 15 h et 15 h 05 comme suit;

- ▶ Les Entreprises MRA paysagistes inc. pour un montant total de 222 027,95 \$, taxes comprises;
- ▶ Terrassement Portugais inc. pour un montant total de 178 341,37 \$, taxes comprises;
- ▶ B.M.Q. inc. pour un montant total de 147 448,61 \$, taxes comprises.

CONSIDÉRANT QUE les trois soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour effectuer, au printemps 2011, des travaux de bordures et trottoirs sur la rue des Landes au plus soumissionnaire conforme selon l'estimation détaillée, soit B.M.Q. inc. pour un montant total de 147 448,61 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



15- GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT DE MATÉRIAUX EN VRAC CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES AOVSAAD-2010-175

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3724, point no 15, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCES : AOVSAAD-2010-175; MVSAD-2010-1549

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres public pour la construction d'un entrepôt à matériaux en vrac;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont été invitées à soumettre leur prix avant 11 h le mercredi 3 novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la date d'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAAD-2010-175 a été déplacée du 3 novembre 2010 à 11 h au 5 novembre 2010 à 11 h, tel que stipulé à l'addenda no 5;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAAD-2010-175 a été prévue et s'est déroulée le 5 novembre 2010 entre 11 h et 11 h 05 comme suit :

- ▶ Constructions LGF inc. pour un montant de 693 750 \$, taxes comprises;
- ▶ Qualité Construction ltée pour un montant de 699 499 \$, taxes comprises;
- ▶ JES Construction inc. pour un montant de 722 400 \$, taxes comprises;
- ▶ Construction Jean Breton inc. pour un montant de 813 999 \$, taxes comprises;
- ▶ Deltec Construction inc. pour un montant de 1 100 418,30 \$, taxes comprises;
- ▶ Construction Lavigne et Baril inc. pour un montant de 1 032 806,25 \$, taxes comprises;
- ▶ Lévis Construction inc. pour un montant de 773 000 \$ taxes comprises;

CONSIDÉRANT QUE les sept soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour effectuer des travaux de construction d'un entrepôt de matériaux en vrac au plus bas soumissionnaire conforme selon l'estimation détaillée, soit Construction LGF inc. pour un montant total de 693 750 \$, taxes comprises.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



16- GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES DU 15 NOVEMBRE 2010 AU 15 MAI 2011

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3725, point no 16, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCE : AOVSAAD-2010-182

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a besoin de divers matériaux granulaires pour la période du 15 novembre 2010 au 15 mai 2011 pour effectuer différents travaux sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Ville a créé un total de six lots dans un même appel d'offres, ces six lots correspondent chacun à des matériaux différents;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'ouverture de soumissions déposé en comité plénier fait partie intégrante de ladite résolution;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a été à même de constater que la compagnie Graymont n'effectuait pas le transport des matériaux en saison hivernale tel que demandé au document de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions de Construction et Pavage Portneuf sont conformes et respectent les critères de l'appel d'offres no AOVSAAD-2010-182;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour le lot no 1 (sable de remplissage) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction et Pavage Portneuf, pour un montant de 66 600 \$ taxes non comprises, jusqu'à un montant maximal de 100 000 \$ taxes comprises;

D'adjuger le contrat pour le lot no 2 (criblure de pierre) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction et Pavage Portneuf, pour un montant de 2 650 \$ taxes non comprises, jusqu'à un montant maximal de 100 000 \$ taxes comprises;

D'adjuger le contrat pour le lot no 3 (granulat concassé calcaire MG-20) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Carrière Union Itée, pour un montant de 19 550 \$ taxes non comprises, jusqu'à un montant maximal de 100 000 \$ taxes comprises;

D'adjuger le contrat pour le lot no 4 (granulat concassé granitique MG-20) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction et Pavage Portneuf, pour un montant de 78 000 \$ taxes non comprises, jusqu'à un montant maximal de 100 000 \$ taxes comprises;

D'adjuger le contrat pour le lot no 5 (granulat concassé granitique MG-56) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction et Pavage Portneuf, pour un montant de 78 000 \$ taxes non comprises, jusqu'à un montant maximal de 100 000 \$ taxes comprises;

D'adjuger le contrat pour le lot no 6 (granulat concassé 14-28) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction et Pavage Portneuf, pour un montant de 6 825 \$ taxes non comprises, jusqu'à un montant maximal de 100 000 \$ taxes comprises.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**17- GREFFE – CONFIRMATION DE LA PROVENANCE DES FONDS
POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2010-219**

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3726, point no 17, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2010-2197

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a retenu les services de la firme AECOM afin d'obtenir une estimation détaillée du coût total relié à la construction d'un poste de surpression au rang des Mines;

CONSIDÉRANT QUE la firme AECOM a évalué que l'entièreté des travaux reliés à la construction d'un poste de surpression au rang des Mines, soit le poste de surpression, l'achat du terrain, le contingent et les frais d'ingénieurs, est de 550 000 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la dépense détaillée de la firme AECOM prévoyait un montant de 433 989,10 \$, taxes incluses, pour la construction du poste de surpression;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a adopté le Règlement d'emprunt REGVSAD-2010-219, pour un montant de 550 000 \$, en vertu de l'estimation reçue de la part d'AECOM;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres public pour la construction du poste de surpression;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme à l'ouverture des soumissions est au montant de 537 140,52 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'il existe une différence entre l'estimation détaillée de la firme AECOM et le prix obtenu du plus bas soumissionnaire conforme pour les coûts reliés à la construction du poste de surpression;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désire qu'un montant de 80 000 \$ soit pris dans le surplus non affecté pour combler la différence pour ce règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil de Ville décrète qu'une somme de 80 000 \$ sera prise à même le surplus non affecté afin de combler la différence entre le montant total du règlement d'emprunt et les coûts réels du projet.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



18- GREFFE – MANDAT À M. MARC BERGERON, SPÉCIALISTE EN ARCHITECTURE, POUR TRANSIGER AVEC LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC (RBQ)

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3727, point no 18, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCE :

(ANNULÉ)



19- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE EN LOISIRS AU SERVICE DES LOISIRS

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3728, point no 19, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCE : MVSAD-2010-1543

CONSIDÉRANT QUE présentement, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est en pleine croissance démographique, en plus d'accueillir de nouvelles familles, nous assistons également à un vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un stagiaire peut contribuer à mettre en œuvre plusieurs projets dont la vocation de la maison des Aînés, tout le processus de la démarche MADA (Municipalité Amie des Aînés) ainsi que l'élaboration d'un plan d'action et de consultation auprès des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le stagiaire peut contribuer également par un travail de recherche à définir les tâches et le rôle d'un agent communautaire à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Quelques autres dossiers seront également abordés, soit la programmation des loisirs et les méthodes d'entrevue et d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec à Trois-Rivières, dans le cadre du baccalauréat en loisir, culture et tourisme, permet aux étudiants d'acquérir de l'expérience sous la forme de stage dans une entreprise de services ou dans une municipalité. La durée du stage est de 34 semaines, débute le 10 janvier et se termine le 2 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sabrina Fiset, étudiante en 2^e année au baccalauréat, a signifié un grand intérêt à faire un stage au Service des loisirs à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Ses expériences de travail associées à son dynamisme font de Mme Fiset une candidate toute désignée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder à l'embauche de Mme Sabrina Fiset comme stagiaire pour la période du 10 janvier 2011 au 2 septembre 2011, au salaire horaire de 12 \$, pour un budget de 14 280 \$, avantages non inclus.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



20- RESSOURCES HUMAINES – ENGAGEMENT BRIGADIERS NON RÉGULIERS

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3729, point no 20, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCES : MVSAD-2010-1545; ACVSAD-2010-159

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'affichage externe pour un besoin de brigadiers non réguliers, environ quatre personnes dont les heures et les lieux de travail peuvent être variables puisqu'il s'agit de remplacement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a publié l'affichage du poste dans plusieurs endroits sur le territoire de la ville, dans le journal le MIM ainsi que sur quelques sites Internet et que seules deux candidatures correspondaient aux critères mentionnés dans l'offre d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage est toujours ouvert, mais que les besoins en remplacement sont actuels;

CONSIDÉRANT QU'à la lecture des curriculum vitae, les deux candidats ont été convoqués pour une entrevue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder à l'engagement de MM. Yvon Bédard et Alain Hamel pour combler les postes de brigadiers non réguliers au salaire de l'échelon minimum, selon la convention collective en vigueur. L'embauche des employés prend effet le 8 novembre 2010 sous réserve de certaines vérifications à effectuer.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



21- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ARÉNA ACTI-VITAL

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3730, point no 21, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCES : MVSAD-2010-1548; ACVSAD-2010-161

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a une augmentation de la clientèle à l'aréna et que cette augmentation apporte un surplus de travail puisque les heures d'ouverture de l'aréna sont allongées. Les heures de travail actuelles s'échelonnent de 6 h AM à 1 h PM et quelques jours jusqu'à 3 h AM, donc beaucoup d'heures de travail à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE déjà en fin de saison l'an dernier, nous devons négliger un peu l'entretien de l'équipement durant les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement d'un préposé supplémentaire permettra de fournir un bâtiment impeccable à nos citoyens utilisateurs de l'aréna. Nous avons actuellement fait notre nom dans le marché des arénas et nous voulons conserver cette excellente réputation de qualité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'affichage interne du 27 septembre au 1^{er} octobre 2010 de l'appel de candidature pour le poste de préposé à l'aréna – Service des travaux public et qu'aucune candidature n'a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a publié l'affichage du poste sur quelques sites Internet, 25 personnes ont posé leur candidature en date du 25 octobre 2010, date de la fin du concours;

CONSIDÉRANT QU'à la lecture des curriculum vitae, six personnes ont été convoquées pour une entrevue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'embaucher M. Jean-Luc Goudreault au poste de préposé à l'aréna selon l'échelon 1 de la convention collective en vigueur à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



22- RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE D'UN EMPLOYÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION N° RVSAD-2010-3731, point no 22, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCE : MVSAD-2010-1552

CONSIDÉRANT QU'un employé au Service des travaux publics, à savoir M. Éric Talbot, a rempli avec succès les critères le menant à une permanence, tel que défini à la convention collective des cols blancs;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder la permanence au poste de technicien en génie civil pour M. Éric Talbot au Service des travaux publics, selon les modalités convenues à la convention collective des cols blancs le régissant.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



23- RESSOURCES HUMAINES – MESURES DISCIPLINAIRES D'UN EMPLOYÉ

RÉSOLUTION N° RVSAD-2010-3732, point no 23, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCE : MVSAD-2010-1555

CONSIDÉRANT QUE la Ville exige de tous ses employés une présence régulière au travail (assiduité), constance requise et essentielle au bon fonctionnement des différents services;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur applique des principes de base et prend des mesures de contrôle au niveau de l'absentéisme afin de maximiser l'efficacité à la Ville, et ce, par mesure d'équité envers les employés;

CONSIDÉRANT QUE certaines absences entraînent des coûts pour la Ville et du désappointement pour les collègues de travail;

CONSIDÉRANT QUE nous reprochons à un employé le fait qu'il se prévale de plusieurs congés ou absences non prévus et non autorisés, et ce, de façon excessive;

CONSIDÉRANT QUE l'employé en question a déjà eu plusieurs avertissements verbaux et un avertissement écrit à son dossier;

CONSIDÉRANT QUE, par ses fonctions, l'employé doit se conduire de façon exemplaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder à une suspension de deux jours sans solde pour un employé de la Ville, et ce, pour l'inciter à assurer une présence régulière à son travail.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



24- RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION DES OPÉRATEURS-JOURNALIERS POUR LA SAISON HIVERNALE 2010-2011

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3733, point no 24, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE : MVSAD-2010-1557

CONSIDÉRANT QUE les journaliers permanents de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures seront appelés à conduire de la machinerie lourde et, par conséquent, à devenir opérateurs-journaliers pour la période hivernale 2010-2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer MM. Alain Laperrière, Daniel Chamberland, Martin Ouellet, Maxime Drolet, Jean-Michel Gagnon, Daniel Moisan, Serge Châteauvert, Steve Rochette et Régis Desroches au poste d'opérateur-journalier pour la période hivernale commençant le 15 novembre 2010 selon les modalités de la convention collective en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



25- RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE POUR L'ÉQUIPE DE NUIT

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3734, point no 25, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE : MVSAD-2010-1562

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures aura une équipe de nuit en opération durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT son sens des responsabilités et son éthique de travail, Maxime Drolet nous a démontré qu'il sera capable de relever ce défi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder à la nomination de M. Maxime Drolet au poste de chef d'équipe à compter du 15 novembre 2010 pour la saison hivernale 2010-2011 selon les modalités de la convention collective en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



26- RESSOURCES HUMAINES – AJOUT DE MODULES POUR SIGNAL HDMI DANS L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE CANTIN

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3735, point no 23, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE : MVSAD-2010-1560

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire du 18 octobre dernier, par la résolution no RVSAD-2010-3656, la Ville a mandaté NGW Communication inc. pour l'ajout d'un module pour le signal HDMI pour le conseil sans papier;

CONSIDÉRANT QUE la norme HDMI est un avantage présent et futur pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE NGW Communication inc. procède à l'ajout et l'installation d'un module pour le signal HDMI au montant de 2 020,46 \$, incluant les taxes, pour l'implantation éventuelle du conseil sans papier.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



27- RESSOURCES HUMAINES – RENOUELEMENT DU CONTRAT INFORMATIQUE

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3736, point no 27, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE : MVSAD-2010-1561

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du contrat informatique avec la firme Victrix vient à échéance et qu'il faut assurer un support avec les techniciens informatiques de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en cas de problème;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder le renouvellement à la firme informatique Victrix inc. au montant de 1 500 \$, et ce, pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



28- LOISIRS – APPROBATION D'UNE POLITIQUE DE TARIFICATION POUR LES HEURES DE GLACE DE L'ARÉNA ACTI-VITAL POUR LA SAISON 2011-2012

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3737, point no 28, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE : MVSAD-2010-1544

CONSIDÉRANT l'acquisition de l'aréna Acti-Vital à l'automne 2009 et qu'au mois de janvier 2010, une nouvelle politique de tarification 2010-2011 est entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT la demande accrue pour la location d'heures de glace pour l'été prochain, il est nécessaire de confirmer et d'établir la tarification de location des heures de glace pour la saison 2011-2012;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser l'application de la grille de tarification présentée en comité plénier pour l'ensemble des utilisateurs de l'aréna Acti-Vital afin qu'elle soit conforme avec les politiques de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, soit de rendre accessibles les installations sportives au meilleur coût possible pour les citoyens.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



29- LOISIRS – AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION POUR LA PISCINE DU CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3738, point no 29, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE :

(REPORTÉ)



30- LOISIRS – ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES FAVORABLES POUR L'IMPLANTATION D'UN CLUB D'AVIRON SUR LE LAC SAINT-AUGUSTIN

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3739, point no 30, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE le Club d'aviron de la Capitale a démontré un intérêt certain à exercer ses activités au lac Saint-Augustin et qu'il serait prêt à ajuster sa raison sociale en conséquence et à se conformer aux normes des organismes accrédités et d'autres considérations;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est compatible avec les vues de la Ville en ce qui concerne l'implantation d'un bâtiment de service au lac Saint-Augustin et par la priorisation d'activités nautiques saines et rassembleuses pour ce plan d'eau;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est préconisée par les institutions d'enseignement, notamment le Séminaire Saint-François, le Campus Notre-Dame-de-Foy et l'Université Laval, mais aussi Équipe Québec, le camp Kéno l'été, les camps de jour municipaux et les écoles de la Commission scolaire des Découvreurs, la CASA, l'école Vision et d'autres;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier de mise en œuvre d'un partenariat avec le Club d'aviron s'étendrait jusqu'en 2012 pour une implantation définitive, le temps que le tout se mette en place et que les consensus s'établissent entre les intervenants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De formuler une orientation favorable au Club d'aviron de la Capitale pour leur éventuelle implantation en la ville;

De les enjoindre d'accréditer leur organisme en vertu des normes de la Ville et d'entamer des pourparlers avec la Ville dès que cela leur sera loisible;

De les accommoder pour le rangement hivernal de leurs cinq navires en 2010-2011;

De prévoir leur éventuelle implantation dans le parc Riverain en l'endroit le plus propice;

De les remercier pour l'intérêt qu'il porte à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



31- LOISIRS – SOCCER CRSA – PARITÉ DES TARIFS POUR LES SERVICES ÉQUIVALENTS ENTRE LA VILLE DE QUÉBEC ET LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3740, point no 31, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCE : MVSAD-2010-1555

(REPORTÉ)



32- TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 3 – RÉFECTION DE LA RUE LIONEL-GROULX – PHASE 1B

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3741, point no 23, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCE : MVSAD-2010-1542

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour la réfection de la rue Lionel-Groulx, phase IB, ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 29 octobre 2010 pour le paiement d'un montant de 505 890,30 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur engagé pour ce dossier, Cima+ experts conseils, recommande le paiement de 505 890,30 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur engagé pour ce dossier, Cima+ experts-conseils, recommande le paiement de 505 890,30 \$, taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 505 890,30 \$ en faveur de GPC Excavation inc. pour les travaux de réfection de la rue Lionel-Groulx, phase IB, à même les crédits du Règlement d'emprunt 2010-204.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



33- TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 3 – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION ROUTE 138 ET JEAN-JUNEAU (PHASE I) ET RÉFECTION DE SURFACE ROUTE 138 (PHASE II)

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3742, point no 33, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE : MVSAD-2010-1558

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour le réaménagement de l'intersection route 138 et Jean-Juneau (phase I) et réfection de surface route 138 (phase II) ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 9 novembre 2010 pour le paiement d'un montant de 523 500,04 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur engagé pour ce dossier, SNC-Lavalin inc., recommande le paiement de 523 500,04 \$ taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 523 500,04 \$ en faveur d'Excavation A. Beaudoin inc. pour les travaux de réaménagement de l'intersection route 138 et Jean-Juneau (phase I) et réfection de surface route 138 (phase II) à même les crédits du Règlement d'emprunt 2010-200.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



34- SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4541-E, RUE DES BOSQUETS

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3743, point no 34, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE : MVSAD-2010-1514

(REPORTÉ)



35- URBANISME – PIIA – 423, ROUTE 138 (QUINCAILLERIE RONA)

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3744, point no 35, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE : MVSAD-2010-1517

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la rénovation extérieure de la façade et l'ajout d'un abri ouvert (89,5 m²) couvert par un auvent (étalage-entreposage) au bâtiment principal commercial dont l'émission du permis de rénovation est soumise à une approbation par Plan d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement 915-93) en regard des plans d'architecture pour l'extérieur (plan image, dossier RO-10043-EX-F2, en date du 2010-10-04) et du plan de stationnement réaménagé;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de l'espace clôturé sous l'appentis (étalage-entreposage) est fermé en bonne partie;

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement de l'aire de stationnement est plus fonctionnel et peut être davantage paysagé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de modification de la façade permettent de réduire l'aspect linéaire du bâtiment en introduisant un élément de verticalité par

l'augmentation de la toiture au-dessus de la porte principale ainsi qu'à augmenter de la superficie vitrée;

CONSIDÉRANT QUE le demi-mur de maçonnerie permet d'introduire une part de maçonnerie;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un appentis en tôle de couleur jaune permet d'améliorer la qualité esthétique et la présence visuelle du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser l'émission du permis de construction (demande 2010-00534) sur le lot 3 058 563 du cadastre du Québec, division d'enregistrement de Portneuf, pour la rénovation de la façade Nord (rehaussement d'une partie de la façade avant, aménagement d'un espace clôturé et d'un appentis) en regard du plan proposé (plan image, dossier RO-10043-EX-F2, en date du 2010-10-04) sous condition que l'appentis soit fait d'acier de couleur jaune identique à la bande jaune (sico SM 9779), que la clôture soit esthétique et d'une opacité adéquate et qu'un bordereau de plantation soit déposé au plus tard 60 jours après l'émission du permis de construction.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



36- URBANISME – DEMANDE D'AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES – COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES, RÉSIDUS VERTS ET ARBRES DE NOËL

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3745, point no 36, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCE : MVSAD-2010-1541

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la collecte et le transport des ordures et des résidus verts vient à échéance au début 2011;

CONSIDÉRANT QU'un nouvel appel d'offres public doit être effectué dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le Service du greffe à procéder à un appel d'offres public sur le site SEAO afin de trouver une compagnie désirant effectuer la collecte et le transport des ordures et des résidus verts sur le territoire de la Ville.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



37- DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3746, point no 37, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



38- DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3747, point no 38, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



39- DOSSIERS DU GREFFE

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3748, point no 39, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2010-204

(AUCUN DOSSIER)



40- DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3749, point 40, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



41- DOSSIERS DE LA CULTURE

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3750, point no 41, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



42- DOSSIERS DES LOISIRS

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3750-1, point no 42, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



43- DOSSIERS DE L'URBANISME

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3751, point no 43, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



44- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2010-232 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 481-85 ET AUTRES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES – DROITS ACQUIS – MODIFICATION

AVIS DE MOTION N^o AMVSAD-2010-237, point no 44, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2010-232

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2010-232 modifiant le Règlement de lotissement 481-85 et autres de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Droits acquis – Modification.



45- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2010-232 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 481-85 ET AUTRES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE- DESMAURES – DROITS ACQUIS – MODIFICATION

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3752, point no 45, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2010-232

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2010-232 modifiant le Règlement de lotissement 481-85 et autres de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Droits acquis – Modification.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



46- AVIS DE MOTION – À DÉTERMINER

AVIS DE MOTION N° AMVSAD-2010-238, point n° 46, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



47- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NO RVSAD-2010-3753, point no 47, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



48- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION N° RVSAD-2010-3754, point n° 48, séance extraordinaire du 15 novembre 2010
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



49- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT (15 MINUTES)

POINT N° 49, séance extraordinaire du 15 novembre 2010



50- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT N° 50, séance extraordinaire du 15 novembre 2010



51- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION N° RVSAD-2010-3755, point n° 51, séance extraordinaire du 15 novembre 2010

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 15^e jour du mois de novembre 2010 à 20 h 57 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

M^e Jean-Pierre Roy, directeur général et greffier